



Communiqué de presse DASTRI Filière REP DASRI - Patients en auto-traitement

22 avril 2014

LE RÉSEAU DASTRI COMPTE DÉSORMAIS PRÈS DE 12 000 POINTS DE COLLECTE

Désormais, les patients en auto-traitement ⁽¹⁾ peuvent rapporter leurs aiguilles partout en France

À l'issue de la Commission Consultative d'Agrément qui s'est tenue le 10 avril 2014 en présence des ministères et de l'ensemble des parties prenantes de DASTRI, il a été décidé d'un commun accord que toutes les pharmacies ayant demandé à cette date à devenir Point de collecte peuvent intégrer le réseau collecté par les opérateurs mandatés par DASTRI, selon une fréquence de collecte des déchets trimestrielle. « *Le réseau de collecte ainsi constitué comprend près de 12 000 points, ce qui va au-delà des objectifs initialement fixés dans le cahier des charges de l'éco-organisme* », souligne Antoine Audry, Président de DASTRI depuis le 8 avril 2014. « *Toutes les parties prenantes sont convenues de le stabiliser dans cette configuration jusqu'au 28 février 2015, date à laquelle les nouvelles candidatures pour intégrer le réseau seront examinées* ».

Un éco-organisme qui répond à un enjeu majeur de santé publique

DASTRI est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour mettre en place la filière de collecte et de traitement des déchets d'activité de soins à risques infectieux piquants, coupants, tranchants (DASRI PCT) des patients en auto-traitement¹. Il est entièrement financé par les entreprises du médicament et fabricants de dispositifs médicaux. L'enjeu est de soustraire ces déchets perforants du circuit des déchets ménagers où ils sont susceptibles de blesser les personnels de collecte et de tri. DASTRI répond ainsi à une problématique majeure de santé publique tout en sécurisant l'utilisation et l'élimination des produits, y compris pour les patients.

Des boîtes jaunes et vertes pour stocker les DASRI perforants à domicile

Le nombre de patients en auto-traitement relevant de la filière REP DASRI en France est évalué à 1,4 million de personnes, qui produisent environ 360 tonnes de DASRI par an. Tous les patients en auto-traitement concernés (diabétiques, hémophiles, personnes séropositives ou atteintes de la maladie de Parkinson, insuffisants rénaux, patients souffrant de maladie thromboembolique veineuse..., soit 18 pathologies au total) peuvent se procurer gratuitement des boîtes à aiguilles dans toutes les pharmacies de France, en métropole et dans les DOM, sur simple présentation de leur ordonnance.

1,7 million de boîtes à aiguilles déjà livrées par DASTRI aux pharmacies d'officine à mi-avril

Depuis mai 2013, toutes les pharmacies peuvent commander auprès de DASTRI des boîtes à aiguilles de 2 formats (1L et 2L). À ce jour, 67 % des pharmacies ont déjà passé commande. Au total, l'éco-organisme a fait fabriquer et livrer 1,7 million de boîtes à destination des patients.

¹ Patient qui s'auto-administre son médicament ou contrôle son traitement sans l'intervention d'un professionnel de santé



Sensibiliser les patients et les professionnels de santé : le tri des DASRI, c'est facile et c'est utile !

Après utilisation, les boîtes à aiguilles doivent être rapportées par les patients dans l'un des points de collecte du territoire (Liste des points de collecte disponible sur <http://nous-collectons.dastri.fr/>). Les pharmacies d'officine représentent environ 90 % du réseau, qui intègre également plus de 900 déchetteries gérées par des collectivités locales. « Grâce au maillage de la filière, nous avons désormais tous les atouts pour réussir », constate Laurence Bouret, déléguée générale de DASTRI. « Je suis confiante dans notre capacité à atteindre les objectifs fixés à DASTRI pour 2016, grâce à la mobilisation de tous. Notre défi est désormais de sensibiliser les patients, mais aussi tous les professionnels de santé concernés, à l'importance de leur implication pour la sécurité de tous. Pour les convaincre que le tri des DASRI, c'est facile et c'est utile ! »

1,4 million DE PATIENTS EN AUTO-TRAITEMENT	22 800 PHARMACIES
360 tonnes GISEMENT ANNUEL DASRI PCT ESTIMÉ	12 000 POINTS DE COLLECTE
1,7 million DE BOÎTES À AIGUILLES LIVRÉES AUX PHARMACIES	40 ADHÉRENTS, QUI FINANCENT LA FILIÈRE DASRI À 100 %

Pour en savoir plus : association de droit privé à but non lucratif, DASTRI fédère 40 entreprises du médicament et fabricants de dispositifs médicaux qui financent la filière DASRI à 100 %, sans en répercuter le coût sur les patients.

Plus d'informations :
www.dastri.fr

Tanaquil Papertian
Burson-Marsteller i&e
01 56 03 13 79
tanaquil.papertian@bm.com

Karine de Polignac
Responsable Communication Dastri
karine.depolignac@dastri.fr



ANNEXES

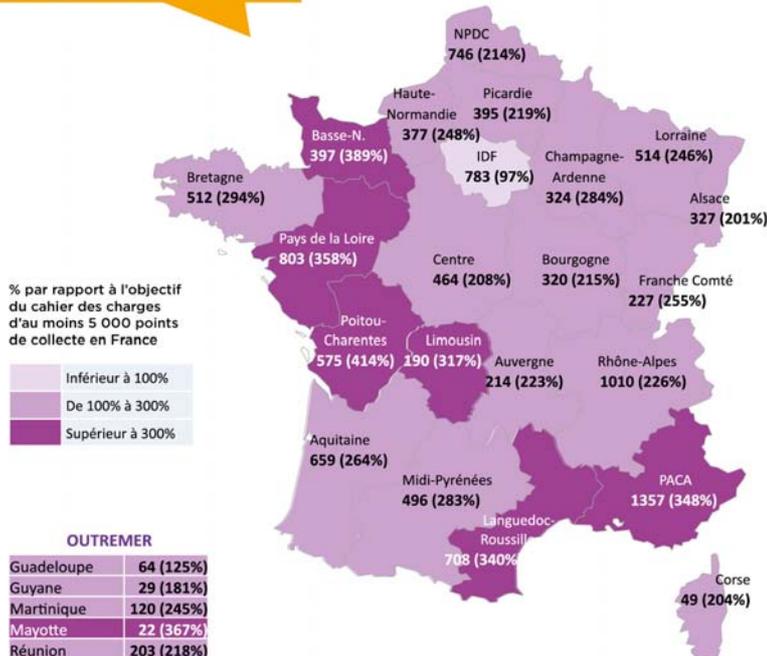
Les 18 pathologies définies par l'arrêté du 23 août 2011

- Acromégalie
- Algies vasculaires de la face et migraines
- Anémie secondaire à l'insuffisance rénale chronique
- Choc anaphylactique
- Déficits immunitaires traités par immunoglobulines par voie sous-cutanée
- Diabète
- Dysfonction érectile d'origine organique
- Hémophilie sévère A et B
- Hépatites virales
- Infection à VIH
- Infertilité ovarienne
- Insuffisance rénale chronique
- Insuffisance surrénale aiguë
- Maladie de Parkinson
- Maladie veineuse thromboembolique
- Maladies auto-immunes
- Ostéoporose post-ménopausique grave
- Retard de croissance de l'enfant et déficit en hormones de croissance

Les 10 catégories de Piquants, Coupants, Tranchants



11899 points de collecte





Les 40 adhérents de DASTRI

Entreprises du médicament

Aguettant, Bristol-Myers Squibb, Lilly

Fabricants de dispositifs médicaux

Abbott Diabetes Care, Artsana, B Braun Medical, BD Becton Dickinson, Dinno Santé, Lifescan, Medtronic, Menarini, Owen Mumford, Roche Diagnostics, Marque VERTE Semes, Ypsomed

Entreprises mixtes (médicaments et dispositifs médicaux)

Abbvie, Amgen, Baxter, Bayer santé, Biogen Idec, CSL Behring, Ferring, Glaxosmithkline, IPSEN Pharma, Janssen-Cilag, Laboratoire Genevrier, Leo Pharma, LFB-Biomédicaments, Merck Serono, MSD, Nordic Pharma, Novartis, Novo Nordisk, Octapharma, Pfizer, Roche, Sanofi, Sobi, Teva, UCB Pharma

Antoine Audry, Président de DASTRI

Antoine Audry a été élu Président de l'association DASTRI lors du Conseil d'Administration du 8 avril 2014. Il était administrateur de DASTRI depuis sa création.

Pharmacien de formation, Antoine Audry a une expérience de 25 ans dans le domaine des dispositifs médicaux.

Il a débuté sa carrière en tant que pharmacien hospitalier avant de s'orienter vers le conseil spécialisé en organisation et stratégie de santé, plus particulièrement en charge des produits de santé, de la formation et des projets d'établissement hospitaliers. Depuis 1998, il a rejoint Medtronic France, où il occupe actuellement le poste de Directeur des Affaires Publiques & Réglementaires.

Co-auteur d'un ouvrage portant sur le marquage CE des dispositifs médicaux et la matériovigilance, il a également co-écrit avec Jean Claude Ghislain, directeur de l'évaluation des dispositifs médicaux au sein de l'Agence Française de Sécurité Sanitaires des Produits de Santé (AFSSAPS), un Que Sais Je sur les dispositifs médicaux.

Vice-Président de l'ARIIS (Alliance pour la Recherche et l'Innovation dans les Industries de Santé), membre du CA de Coopération Santé, Président de l'Association pour la Promotion de l'Innovation des Dispositifs Médicaux (APIDIM), Antoine Audry occupe également diverses fonctions au sein du Syndicat National des Technologies Médicales (SNITEM).

Laurence Bouret, Déléguée générale de DASTRI

Laurence Bouret a été nommée Déléguée générale de DASTRI en janvier 2013.

Après avoir débuté en collectivité locale au sein de la Direction Économie et Action internationale du Conseil régional de Franche-Comté, puis travaillé pour le groupe General Motors, Laurence Bouret a rejoint Rudologia. En tant que directrice générale de cette association nationale pendant dix ans, Laurence Bouret a développé une large expertise dans la gestion des déchets.

Son expertise en matière de DASRI l'a amenée notamment à conduire des missions pour le compte de l'Union européenne, mais également des industriels de la santé.

Après avoir piloté la mission de préfiguration de la filière REP DASRI et un premier projet de demande d'agrément, elle a conduit en 2012 un travail de recensement et de cartographie des points de collecte existants.